

Communiqué de presse

Ciney : les coups de pouce de la Ville au secteur HORECA

Mise à disposition de chalets, de planchers, de pagodes, extension de terrasses sur les trottoirs, sur les places, dans les jardins de la Collégiale,... Le Collège a mis tout en œuvre pour faciliter la réouverture du secteur HORECA cinacien dès le 8 mai.

Après plus de 6 mois de fermeture, les établissements HORECA pourront enfin ouvrir à nouveau, mais uniquement leurs terrasses dès le samedi 8 mai. Une « demi » réouverture « pas simple » à mettre en œuvre en Belgique vu les caprices de la météo, et une situation quelque peu discriminatoire. A situation exceptionnelle, réaction exceptionnelle du Collège cinacien, qui a décidé de faire tout ce qui était en son pouvoir pour permettre à ce secteur économique en détresse d'enfin reprendre du service.

Un petit air de Noël

Une soixantaine de chalets utilisés pour les Féeries du Parc, quatre pagodes et des planchers vont être mis à disposition et montés par le service Travaux, sur les terrasses des restaurateurs et cafetiers qui en ont fait la demande. Ce matériel va permettre aux tenanciers d'abriter des tables de six personnes maximum en toute sécurité. En mettant gratuitement à disposition ses chalets, la Ville veut éviter au secteur HORECA, des frais de location de matériel (chapiteaux,...). Elle souhaite également privilégier une homogénéité esthétique des terrasses, et éviter ainsi de créer une nouvelle discrimination en plaçant au maximum tous les établissements sur un même pied d'égalité au niveau des infrastructures d'accueil (chalets).

Des terrasses qui s'étendent

La Ville a également permis la mise à disposition d'une partie du domaine public pour accueillir les terrasses, comme par exemple sur la place Monseu, sur la Place Léopold ou encore dans les Jardins de la Collégiale. Des terrasses ont également été prolongées sur les trottoirs ou les places de parking, tout en maintenant un passage pour les piétons.

Des riverains compréhensifs

La Ville est bien consciente que certaines de ces dispositions prises en faveur de l'HORECA peuvent parfois être « ennuyantes » pour les riverains. En cette période compliquée, le Collège demande aux Cinaciens d'être compréhensifs et de se montrer avant tout solidaires avec le secteur HORECA. Pour rappel, toutes les terrasses fermeront au plus tard à 22 heures.

A l'heure d'écrire ces lignes, ces dispositions (prolongeables) sont en vigueur jusqu'au 30 juin. Au vu de l'évolution de la crise sanitaire, de nouvelles décisions du Codeco pourraient évidemment tomber et modifier les règles

Contact : Anne PIRSON, Echevine du Commerce - 0495/26.36.15